



ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE

**Le lundi 1^{er} octobre 2012
à 19h30**

1. **Ouverture de la séance**

2. **Adoption de l'ordre du jour**

3. **Période de questions**

4. **Procès-verbaux**

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 17 septembre 2012

5. **Administration générale, greffe, affaires juridiques**

5.1 Signature d'une entente visant à régler les dossiers d'expropriation d'une partie du lot 3 642 837 du cadastre du Québec

5.2 Demande à Parcs Canada de maintenir les horaires d'ouverture du canal-de-Chambly

5.3 Signature d'un protocole d'entente avec Montreal Maine & Atlantic Railway pour le réaménagement de l'entrée nord du centre-ville

5.4 Proclamation de la « Semaine de la justice réparatrice » - 2012

5.5 Prise en charge, par la Ville, des frais de dépense de monsieur le conseiller Yvan Berthelot dans le cadre d'un recours exercé contre lui

5.6 Prise en charge, par la Ville, des frais de dépense de monsieur le conseiller Alain Laplante dans le cadre d'un recours exercé contre lui

6. **Finances municipales**

— — — —

7. **Ressources humaines**

— — — —

8. **Loisirs et bibliothèques**

— — — —

9. **Infrastructures et gestion des eaux**

— — — —

10. **Toponymie et circulation**

— — — —

11. **Travaux publics**

11.1 Octroi du contrat suivant :

11.1.1 SA-2052-TP-12 Réfection de la toiture de l'hôtel de ville

12. **Sécurité publique**

— — — —

13. **Urbanisme**

13.1 Étude et décision relative à une demande de dérogation mineure

13.1.1 DDM-2012-2811 2 M Ressources – 450, rue Saint-Michel

13.2 Étude et décision relative à des plans d'implantation et d'intégration architecturale

13.2.1 PIA 2012-2791 Réal Boulanger - Immeuble sis au 90, chemin Grand-Pré

13.2.2 PIA-2012-2806 Monsieur Jacques Marchand – Immeuble sis au 770, chemin des Vieux-Moulins

13.2.3 PIA 2012-2842 Madame Sophie Campbell - Immeuble sis au 130, rue Saint-Jacques

13.2.4 PIA-2012-2851 Monsieur Hugues Larivière – Immeuble sis au 65, 2^e Avenue

13.2.5 PIA-2012-2856 Madame Marilou Fuller – Immeuble sis au 75, 2^e Avenue

14. **Avis de motion**

14.1 **Règlement n^o 1103**

« Règlement établissant le Programme municipal de subvention
« Rénovation Québec, phase IX / Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu »

15. **Règlements**

15.1 **Règlement n° 1109**

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- d'agrandir les limites de la zone C-3033, à même une partie de la zone H-3032, située à l'intersection de la 1^{re} Rue et de la 3^e Avenue ;
- d'agrandir les limites de la zone H-1148, à même une partie de la zone H-1149, située à l'intersection des rues Champlain et Saint-Louis et d'y autoriser les classes trifamiliale et multifamiliale du groupe « Habitation (H) » ;
- créer la zone C-1498 à même une partie de la zone H-1869, située sur la rue des Carrières, en face des sites d'extraction et d'y autoriser les usages C9-01-06 (Service d'envoi de marchandises (centre de distribution) ou de transport par camions) et C9-01-08 (Service de paysagement ou de déneigement) ;
- créer la zone C-1499 à même une partie des zones H-1869 et C-1518, situées sur la rue des Carrières et d'y autoriser les usages C9-02-14 (Service d'entreposage) et C9 05-01 (Entrepreneur en construction ou en rénovation) ;
- créer les zones H-1308 et H-1309, à même la zone H-1299, situées sur le côté est du chemin du Grand-Bernier Nord, près de la rue Samoïsette et d'y autoriser les usages de la classe multifamiliale du groupe « Habitation » de 4 à 6 logements dans la zone H-1308 ;
- d'autoriser l'usage C2-03-15 (École de formation, à l'exception des usages identifiés dans le groupe communautaire (P)) comme usage spécifiquement permis dans la zone I-1403. Cette zone est située à l'est du chemin Grand-Bernier Nord, entre la rue Pierre-Caisse et la voie ferrée du Canadien National »

15.2 **Règlement n° 1110**

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- de modifier l'affectation de la zone P-1669 présentement à dominance communautaire pour une affectation à dominance habitation et d'y autoriser les usages de la classe multifamiliale du groupe habitation (H) de 15 logements minimum et 20 logements maximum. Cette zone est située dans le quadrilatère formé par les rues Saint-Pierre, Trahan, Cousins Nord et le boulevard Gouin ;
- d'assujettir la zone H-1669 aux normes d'un projet intégré »

16. **Dépôt de documents au Conseil municipal**

17. **Correspondance**

18. **Période de questions**

19. **Communications des membres du conseil au public**

20. **Levée de la séance**